

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 10 AVRIL 2017

NOMBRE : L'an deux mil dix sept
 • de Conseillers en exercice 27 Le dix avril
 • de présents 22 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 26 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
 Sous la présidence de M. SALADIN Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire

OBJET

**CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION DE MATÉRIELS
COMMUNAUTAIRES ENTRE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VALENCIENNES MÉTROPOLE
ET LA COMMUNE DE MAING**

Etaient présents : COLLET Ch. COLLET C. MULON M.
 BAILLEUX A. MONTAY G. SALADIN B. PREVOT V.
 FAILLON J. PREUVOT R. THUILLET MP. DOLEZ C.
 DESROUSSEAUX C. MUSY F. DELANNOY JM. DUMOULIN
 H. SPOTO S. MOREAU G. HAMADI A. GOBERT J. RIFF C.
 GARNERONE L. NATHIEZ V.

Etaient excusés : DEBIONNE M. COLOMBEL L. BAUDRIN P.
 DE MULDER A.

Le Maire certifie que le compte-
 rendu de cette délibération a été
 affiché à la porte de la mairie le
 12/04/2017

Procurations respectives à : MOREAU G. COLLET C. SALADIN
 B. PREUVOT R.

Etaient absents non excusés : RAMEZ D.

Et que la convocation du Conseil
 avait été faite le 04/04/2017

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie Pascale THUILLET a été nommée
 pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est constitué une banque de matériels et équipements communautaires destinée à faciliter l'organisation de manifestations sportives, culturelles, festives par les communes de Valenciennes Métropole.

Ce service communautaire est géré au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire par le Service d'assistance aux communes.

La convention de mise à disposition de matériels communautaires entre la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et la commune de Maing intervient dans le cadre de l'action 18 du Schéma de mutualisation tel qu'adopté le 1er avril 2016, visant à sécuriser le partage de matériels et équipements communautaires au profit des communes de moins de 5 000 habitants, avec notamment la reprise de la gestion de cette banque de matériels et équipements par Valenciennes Métropole.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du partage et d'utilisation du matériel communautaire entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Maing.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 12 avril 2017

La DGS

I. SERAFINI

